

TROISIÈME PARTIE



Les Conseils provinciaux
(Gouwraden)



Les Gouwraden avant les élections de 1918.



Dès 1917 les provinces de Flandre Orientale et de Flandre Occidentale, organisèrent des « Gouwraden » ou Conseils Provinciaux activistes.

Le Gouwraad de la Flandre Orientale fut organisé bien avant ceux des autres provinces.

Une réunion préparatoire pour sa constitution eut lieu le **28 mai 1917**.

Le 24 juin 1917, une séance publique fut organisée à la Salle académique de l'Université de Gand, à laquelle assistaient 200 activistes de Gand et de la province. Le service d'ordre y était fait par les membres de la « Groeningerwacht » (Garde de Groeningen).

Au bureau siégeaient :

L'avocat VAN DEN BROECK, secrétaire du Conseil de Flandre, STOCKE, président du Comité provisoire, K. BORMS, P. GOOSSENS, O. STEENHOUT, A. VAN GLABEKE, R. VAN DER MEULEN, J. DEBUCK et A. THIRY, membres du Comité.

La séance fut ouverte au nom du Conseil de Flandre par W. DEVREESE, professeur à l'Université de Gand, Président du Conseil de Flandre.

STOCKE, dans son discours d'ouverture, annonça que le Gouwraad de la Flandre Orientale serait considéré comme une sous-section du Conseil de Flandre et lutterait pour l'autonomie de la Flandre.

Quatre Commissions furent immédiatement créées dans son sein :

- 1^o Section du commerce, de l'industrie et des finances;
- 2^o Section du travail, des œuvres sociales et de la justice;
- 3^o Section de l'agriculture et des travaux publics;
- 4^o Section de l'enseignement.

Le Gouwraad comprendrait un membre par 20,000 habitants.

Les différents arrondissements électoraux sont :

- Grand-Gand, représenté par 11 membres;
- Gand Plat-Pays, représenté par 10 membres;
- Lokeren, représenté par 3 membres;
- Termonde, représenté par 7 membres;
- Alost, représenté par 10 membres;
- Audenaerde, représenté par 6 membres;
- Eecloo, représenté par 4 membres.

Les candidats, qui avaient été désignés le 28 mai, furent élus à la séance du 24 juin 1917, sans que l'on s'en tint d'ailleurs au nombre de conseillers prévus pour les différents arrondissements électoraux.

Le Bureau fut établi comme suit :

Président : D^r E. STOCKE;

Vice-président : MARTENS, professeur à l'Université flamande.

Secrétaire : Antoine THIRY.

GOOSSENS, membre du Conseil de Flandre, prononça un discours sur l'activité que le Gouwraad devrait avoir en matière économique et WANNYN exposa son programme politique.

En outre, trois commissions furent immédiatement constituées pour l'organisation de la propagande :

- 1^o Commission des conférences de propagande;
- 2^o Commission pour la publication des brochures;
- 3^o Commission de la presse.

Les archives du Conseil de Flandre contiennent les procès-verbaux des séances du Gouwraad de la Flandre Orientale. Nous en donnons ci-dessous le résumé :

Séances du Gouwraad de la Flandre Orientale.

(Résumé des procès-verbaux).

Séance du 6 juillet 1917.

L'absentéisme est à remarquer.

On rédige un manifeste relatif à la séance du 24 juin, qui sera soumis à l'approbation du général von SCHICKFUS (1) pour obtenir de fêter le 11 juillet.

On établit les jetons de présence :

Billet en 3^e classe, 5 francs de frais de séjour, 5 francs par séance du Conseil ou des Sections.

Traitement du secrétaire : 150 francs par mois. Local : la maison de H. MEERT, rue du Miroir; un loyer de cent francs par mois lui sera payé.

Constitution des Commissions :

1^o : COMMISSION DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DES FINANCES :

Président : STEENHAUT, Secrétaire : LAMPAERT;

Membres : DE BACKER, DE SCHRYVER, DE VREESE, GOEBEERT, GOOSSENS, MORAEEL et RASSCHAERT.

2^o COMMISSION DE L'AGRICULTURE :

Président : R. DE WAELE; Secrétaire : J. BEGODT;

Membres : E. BORMS, J. DE COCKER, SCHELSTRAETE, R. VAN DER MEULEN, J. VAN DE VELDE et J. VERSTRAETEN.

3^o : COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT :

Président : GODEE-MOLSBERGEN (Hollandais); Secrétaire : MINNAERT;

Membres : G. AERTS, A. BRACKE, M. COOLSAET, DE DECKER, G. ROUQUART, WANNYN.

4^o : COMMISSION DE LA JUSTICE, DU TRAVAIL ET DES ŒUVRES SOCIALES :

Président : PEEREN; Secrétaire : JONCKX;

Membres : J. BAUWENS, M^{lle} DE SAEDELEER, D^r JACOBS, P. MOENS, E. TORCK, VANBOCKSTAELE, D^r VAN DE VELDE, A. VAN GLABEKE.

5^o WANNYN propose de créer UNE COMMISSION DE PROPAGANDE :

Elle est formée de :

Président : WANNYN; Secrétaire : P. GOOSSENS.

(1) Gouverneur de Gand.

Membres : PEEREN, LAMPERT, STOCKE, THERY et VAN GLABEKE.

Tous les vendredis, à 10 heures, réunion des commissions; à 3 heures, séance du GOUWRAAD (1).

Séance du 13 juillet 1917.

Absentéisme. — La réunion des commissions est impossible.

LIEVIN D... sera prié d'organiser les Liederavonden (Soirées de Chant).

Constitution d'une COMMISSION DU BUDGET :

STOCKE, MARTENS, GOOSSENS, JONCKX, membres du Conseil de Flandre; STEENHAUT et SCHELSTRAETE, membres du Gouwraad.

MARTENS exprime le vœu que l'autorité allemande consulte le GOUWRAAD. Le président de chaque Commission peut négocier toutes les questions de la compétence de sa commission après proposition faite au Bureau.

Séance du 27 juillet 1917.

Les Commissions s'occupent :

1^o COMMERCE ET FINANCES : De la récolte des pommes de terre, du ravitaillement en charbons.

2^o AGRICULTURE : De faire venir pour les agriculteurs des pommes de terre de Hollande et du charbon pour les horticulteurs;

3^o ENSEIGNEMENT : Examen de la situation linguistique au Collège St-Amand, à l'Athénée de filles, au Collège de St-Nicolas.

Cette Commission émet le vœu de faire décréter par l'occupant que la langue nationale de l'enseignement en Flandre est le flamand, sous peine de faire fermer les écoles qui contreviendraient.

Elle demande des mesures contre l'action entreprise par le Cardinal MERCIER pour entraver les ordonnances linguistiques.

4^o JUSTICE ET ŒUVRES SOCIALES :

La Commission examine la situation de la petite bourgeoisie et des nominations dans la magistrature.

MARTENS demande qu'un membre du GOUWRAAD siège à la Commission exécutive du Conseil de Flandre. On désigne dans ce but le vice-président (MARTENS).

Une somme de 3,000 francs est provisoirement mise à la disposition du GOUWRAAD par le Conseil de Flandre.

Séance du 24 août 1917.

Une COMMISSION POUR SOUTENIR LES ACTIVISTES PRIVÉS DE LEUR SITUATION est créée : MARTENS, WANNYN, DE VREESE.

Vœu à l'autorité allemande de faire disparaître toutes inscriptions françaises sous sanctions.

Rien à faire pour les mesures concernant les pommes de terre, il vaut mieux que les flammingants ne s'en occupent plus, sinon on les en rendra responsables.

Il est entendu avec le bureau de propagande du Conseil de Flandre que le Bureau de propagande de la Flandre Orientale sera nommé par le GOUWRAAD.

Echange de vues sur la propagande.

Séance du 2 septembre 1917.

La Commission de la Justice émet le vœu que le 1^{er} octobre, la justice soit entièrement fla-

(1) La profession des membres des commissions est donnée dans la liste générale des membres du Gouwraad, ci-après, p. 234.

mandisée, que les frais de justice soient réduits, les fonctions d'avoué et les tribunaux de commerce supprimés; la Commission propose la création d'un Tribunal de première instance à Alost. Admis. Ce vœu sera transmis au Conseil de Flandre et à l'Administration Civile allemande.

Discussion sur la façon de faire connaître au public l'activité du Conseil de Flandre. Le prochain meeting y sera consacré.

Séance du 14 septembre 1917.

Vœu au Conseil de Flandre : le peuple flamand attend impatiemment sa délivrance de l'oppression linguistique, **le Gouwraad demande la création d'une commission allemando-flamande pour contrôler l'application des ordonnances linguistiques.**

On priera l'autorité allemande d'autoriser seulement les brasseurs flamingants à travailler; prière aux membres de donner la liste pour leur région.

DE VREESE propose la création d'une Commission pour la flamandisation du Conseil communal (secret).

WANNYN. — La propagande a fait naître un conflit avec le *Vooruit* (1).

Séance du 28 septembre 1917.

Les écoles catholiques continuent à donner l'enseignement en français et ainsi enlèvent les élèves aux écoles officielles; le même fait se produit pour les écoles professionnelles.

Le Conseil de Flandre ne répond pas au Gouwraad et ne tient pas compte de ses vœux.

Motion regrettant que le Conseil de Flandre semble méconnaître les vœux du peuple flamand.

Séance du 14 octobre 1917.

Le Conseil de Flandre, à l'avenir, tiendra compte des motions du Gouwraad.

On parle des **déportations : le plan du Conseil de Flandre est d'obtenir pour tous un mois de congé, pendant lequel on tâcherait de persuader les ouvriers de travailler volontairement en Allemagne pour de hauts salaires.** PEEREN estime que si le Conseil de Flandre ne peut obtenir cela, il devrait suspendre les séances.

Vœu demandant au Conseil de Flandre d'obtenir des Allemands une Commission de Flamands armée de pleins pouvoirs pour faire appliquer les ordonnances linguistiques.

Séance du 28 octobre 1917.

Examen des méthodes de propagande. Conflit entre WANNYN et le journal activiste *Nieuwe Gentsche Courant*.

Séance du 11 novembre 1917.

Le GOUWRAAD vote une motion sur la non-application de l'ordonnance linguistique par les écoles libres qui continuent à enseigner en français.

Il faut obtenir que l'autorité allemande inflige une peine à la ville, parce que pour la réquisition des laines elle a demandé 3.5 kilos par personne au lieu de demander plus aux riches qu'aux pauvres.

Le Gouwraad voudrait obtenir le monopole de toutes les distributions (pommes de terre, etc...) à la population.

Il invite le Conseil de Flandre à publier la liste de ses membres et à proclamer l'Etat libre de Flandre.

JONCKX signale que la Cour des Comptes a été contrainte d'employer à l'avenir exclusivement le flamand.

(1) La grande organisation socialiste de Gand.

VAN GLABEKE proteste parce qu'aux fêtes du Centenaire de l'Université de Gand, on n'a pas frappé de médaille en l'honneur du Gouverneur Général. Le Secrétaire répond qu'une médaille lui a été offerte au banquet.

Séance du 2 décembre 1917.

Le projet d'exproprier les Français et Anglais de leurs propriétés immobilières en Belgique est soumis à l'autorité allemande. M. GOOSSENS affirme que les grands propriétaires belges seront également expropriés et ainsi les paysans seront affranchis. Ces terres passeront à des sociétés qui les vendront moyennant hypothèque aux paysans.

Le général von SCHICKFUS (1) et l'Administration Civile allemande ont donné l'assurance que les flamingants ne seraient pas déportés.

DE SCHRYVER signale qu'à TERMONDE des enfants de quatorze ans vont volontairement travailler en Allemagne; il faudrait demander à l'autorité allemande de les refuser. MINNAERT n'est point de cet avis, il faut les laisser faire.

On demande au Conseil de Flandre 50,000 francs pour envoyer des paquets aux déportés.

PROPAGANDE.

Il faut payer les propagandistes, comme on le fait à Bruxelles. Il faut créer un office de renseignements pour qu'on ne nomme pas d'antiflamingants dans l'administration.

Séance du 23 décembre 1917.

CEULE signale que l'autorité allemande déporte à GRAMMONT les flamingants comme les autres. Le Conseil de Flandre n'a pas répondu à la demande de 50,000 francs pour envoyer des colis aux déportés. BRACKE signale qu'à Alost le bruit court que si le gouvernement belge revenait, le gouvernement allemand donnerait une indemnité aux membres du Conseil. C'est faux.

Le Conseil est intervenu auprès du Gouverneur Général pour qu'on ne déporte personne de moins de 18 ans.

Séance du 6 janvier 1918.

Il est impossible à VOLKSOPBEURING de faire la concurrence à la ville dans l'envoi des colis aux déportés.

Le Conseil de Flandre doit faire destituer les bourgmestres et gouverneurs, à qui on ne peut se fier et les faire remplacer par des nationalistes flamands.

Le Conseil de Flandre doit faire dissoudre les Conseils provinciaux et les remplacer par les GOUWRADEN, de même dissoudre les Conseils communaux et les remplacer par des activistes. Il faut que tous les fonctionnaires prêtent serment au Conseil de Flandre. Il faut créer une Vlaamsche STAATSWACHT (Garde Nationale flamande).

JONCKX expose la politique générale :

Au Conseil de Flandre il existe trois groupes politiques :

Les « *Jeunes-Flamands* » (Jong Vlamingen), 29 adhérents plus 7 qui les soutiennent;

Vrij Vlamingen, même programme politique, mais sur une base confessionnelle : 13.

(1) Gouverneur de Gand.

Un groupe indépendant : surtout anversois, 20 (moins radicaux).

Les groupes « Jong Vlaanderen » et « Vrij Vlaanderen » demandent l'indépendance souveraine de la Flandre sans rétablissement possible de la Belgique.

La commission exécutive des Fonds de Pouvoir fut formée de :

Jeunes-Flamands : BRYSS (49 voix). JONCKX (48), BRULEZ (34), VERNIEUWE (36), VERHEES (36), TACK (29), DE DECKER (42).

Groupe indépendant anversois : HEUVELMANS (36), LEO MEERT (37).

Le portefeuille des Affaires Etrangères ira à un Jeune-Flamand radical.

La Flandre a ainsi un Parlement et un Gouvernement, elle est un Etat souverain.

Il faut maintenant s'emparer des administrations communales, puis organiser une armée pour défendre nos institutions. Ce plan est admis par la Commission exécutive. **Il faut préparer cette armée en créant des sociétés de gymnastique.**

Séance du 18 janvier 1918.

La salle de gymnastique de l'Université sera à la disposition des sociétés de gymnastique flamandes.

Le nouveau Conseil de Flandre sera élu par acclamations dans de grandes assemblées; à Gand cette assemblée aura lieu le 27 janvier,

Séance du 25 janvier 1918.

Le Conseil de Flandre retarde les élections; le GOUWRAAD émet le vœu que ces élections aient lieu le plus tôt possible.

Séance du 8 février 1918.

Il y aurait lieu de faire destituer le Conseil communal fransquillon de Gand et de le remplacer par un Conseil communal flamingant. Il faut enrayer le mouvement de protestation contre l'autonomie de la Flandre,

GODEE MOLSBERGEN dit que les Allemands craignent qu'en laissant trop développer l'activisme, on arrive à l'anarchie parce que les activistes n'ont pas les éléments nécessaires pour remplacer les administrations.

Le GOUWRAAD émet cependant le vœu que le Conseil de Flandre fasse le nécessaire pour se rendre maître immédiatement du Conseil provincial de la Flandre Orientale et des Conseils communaux des principales communes.

Séance du 22 février 1918.

On adressera des excuses au général von SCHICKFUSS pour avoir signalé qu'à Alost il y a eu des déportés de quatorze ans, ce qui ne semble pas vrai.

GOUWRAAD DE LA FLANDRE OCCIDENTALE avant les élections de 1918.

Le 7 octobre 1917, une Commission se réunit à Bruxelles pour la FONDATION du GOUWRAAD de la Flandre Occidentale, présidée par le professeur DOUSSY.

Elle était composée de :

- De COURTRAI : MM. LAMBRECHTS, avocat;
VAN DORPE, Léo, avocat;
IMPE, Jos., pharmacien;
DESCAMPS, Albr., pharmacien;
POLLET, Arthur, brasseur;
COEN, Emile, fonctionnaire communal;
NYS, Kamiel, imprimeur;
LESCRAUWAET, Jac., imprimeur;
WAETERLOOS, Rafaël, imprimeur;
POLLET, Omer;
MASURE, Andries;
LEFEBVRE, G.;
DE MEYERE, Jos.;
PAPPYN, Joris;
LAMORAL, Arthur;
DHOOGHE, Hendrik;
FOULON, Robrecht;
MEULEMAN, Jef;
BERLAND, K.;
VAN DEN, BULCKE A.;
BOGAERT, O.;
MAES Renoot, professeur;
DE VISSCHER, Maurits;
BUYSCHAERT, Geraard, voyageur de commerce;
CALLEWAERT, Leopold;
DE MEYERE, Andries;
BASYN, Jeroom;
DELEU, Alberick.
- De HARLEBEKE : MM. CLAUS, Marcel et VAN HAMME, Leo;
M^{lle} DE CLERCQ, Rachel.
- De HEULE : M. FILLEUL.
- EXCUSÉS : MM. D^r DEPLA, A., Courtrai;
CAMBIEN, Victor, Courtrai;
CALLEM, Léon, Courtrai.
DONKELE, Michiel, Harlebeke;
DEPOORTERE, J., Cuerne;
ALLEGAERT, Juliaan, Deerlijk;
DE GROOTE, H., Gripelbruchteghem.

Le parti démocrate chrétien de Courtrai, à l'unanimité, a adhéré au GOUWRAAD. Il est représenté par son Comité.

Le président DOUSSY expose que le rôle du Gouwraad est d'être l'intermédiaire entre l'autorité allemande et le peuple :

« L'organisme, que nous fondons, se compose de :

- 1^o Gouwbond (corps électoral);
- 2^o Gouwraad;
- 3^o Bureau du Gouwraad;
- 4^o Députation permanente.

Il comprend 3 groupes : les groupes de Courtrai, de Bruges et celui des émigrés de la Flandre Occidentale résidant à Gand. »

On procède ensuite à l'élection des membres du Conseil. Le BUREAU est constitué de :
Président, V. LAMBRECHT, avocat; Secrétaire, H. DHOOGHE, professeur.

Membres : T. CEVEN, Arthur POLLET, R. WAETERLOOS, Camille NYS, V. CAMBIER.

La DÉPUTATION PERMANENTE est formée de :

Président : D^r A. DEPLA, membre du Conseil de Flandre;

Membres : V. LAMBRECHT, D^r G. DOUSSY, H. DHOOGHE, membres du Conseil de Flandre;
Notaire PERSYN.

Le 15 septembre 1917, le D^r DOUSSY écrit au Conseil de Flandre pour lui annoncer la composition du GOUWRAAD.



Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16